

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 18 AOUT 1886

Chronique générale.

ENGAGEMENTS DÉCENNAUX

M. Goblet, ministre de l'instruction publique et des cultes, a tenu, avant de se rendre dans son département pour assister au conseil général, à prendre une de ses vacances, à prendre une de ses vacances, à prendre une de ses vacances... Cet ex-libéral vient à nous nous recevrait plus d'enseignement décennaux, avant le vote de la loi dont la Chambre se trouve... facile de deviner le motif qui a poussé le ministre à prendre cette décision. Les séminaristes que l'on a voulu recruter. On espère ainsi arrêter le recrutement du clergé. La nouvelle loi militaire, on le sait, astreint tous les Français à l'exception au service militaire; les jeunes gens qui se destinent aux carrières libérales ne trouvent sérieusement gênés leurs études. Mais qu'importe au gouvernement, du moment qu'il aura trouvé un moyen de satisfaire sa passion anti-cléricale.

Une grande partie de jeu du démenti entre la France et la République. Marquons les points. Dans la France samedi soir: République française, à propos de nos campagnes dresse le plan de campagne dressé par les opportunistes contre le ministère. « Qu'il n'y a pas dans ces campagnes un mot de vrai. » Nous maintenons de la façon la plus exacte l'exactitude absolue des détails que nous avons donnés. République française répond dimanche: France maintient « de la façon la plus formelle l'exactitude absolue des dé-

» tails qu'elle a donnés » sur le grand complot opportuniste.
» La République française maintient de la façon la plus formelle son démenti. »
Riposte de la France dimanche soir:

« La République française renouvelle ce matin le démenti qu'elle a déjà donné hier à nos informations sur la campagne opportuniste contre le ministère. Nous maintenons, de notre côté, et plus énergiquement encore, si c'est possible, l'exactitude de nos renseignements. »

Réplique de la République française lundi matin:

« La France » maintient plus énergiquement encore, si c'est possible, l'exactitude de ses renseignements sur la prétendue campagne opportuniste contre le ministère. »

» La République française maintient plus énergiquement encore, si c'est possible, son démenti. »

La suite au prochain numéro.

L'ÉGALITÉ D'APRÈS LE GÉNÉRAL BOULANGER

Le ministre de la guerre a deux poids et deux mesures. Quand il s'agit de frapper un officier dont les opinions sont conservatrices, il le fait avec une fougue toute radicale; quand il se trouve en présence d'un républicain, il se fait tout petit. On se rappelle la mesure qui vient de frapper M. de Witt, officier dans un régiment territorial, et que les électeurs ont envoyé siéger au Conseil général de Lot-et-Garonne. Pour excuser cette injustice, le ministre fait déclarer par les journaux officieux que M. de Witt s'est vu retirer son grade parce que, dans sa circulaire, il s'était servi de son titre. M. Nivert, député républicain de la Vienne, également officier du 69^e régiment territorial, s'était servi des mêmes arguments, mais le ministre n'a pas jugé à propos de le frapper. Toujours deux poids et deux mesures!

Plusieurs journaux ont reçu communication de la note suivante:

« On sait que l'on crie depuis quelques jours, sur les boulevards, des brochures retraçant la vie du général Boulanger.

» Le ministre de la guerre, qui est complètement étranger à ces sortes de publications, vient d'envoyer une sommation par huissier à l'éditeur de ces brochures pour interdire leur mise en vente.

» Il a, de plus, prié le préfet de police de faire saisir toutes celles qui sont en circulation. »

Mieux vaut tard que jamais; oui, mais l'effet n'en est pas moins produit.

UNE VANITÉ QUI SE RAVISE.

Avant-hier, le général Boulanger faisait faire à l'éditeur Clavel sommation d'avoir à cesser la vente de la biographie et des portraits que des camelots offraient au public dans toutes les rues de Paris.

L'éditeur Clavel, questionné par des journalistes, a répondu que le ministre de la guerre n'ignorait point que cette biographie et ces portraits allaient être mis en vente. Avant de faire le lancement, en effet, il lui en avait remis cinq exemplaires tirés avec soin.

Le ministre ne protesta point. Ce sont les journaux qui ont protesté contre la réclame que le général Boulanger se faisait ou se laissait faire.

Et la vente a duré huit jours.

Pourquoi le général n'a-t-il pas bougé? Il se sera dit, sans doute, que la réclame est toujours bonne, et il est évident que cette vente lui plaisait.

Les critiques des journaux lui ont fait honte, et il s'est ravisé un peu tard.

Mais s'il est clair comme le jour que le général Boulanger a laissé complaisamment vendre sa biographie et ses portraits pendant huit jours, il est absolument douteux que sa sommation à l'éditeur Clavel soit fondée en droit.

En effet, le préfet de police a fait savoir au général Boulanger qu'il était impossible d'empêcher la vente de sa biographie dont il le pria de faire saisir les exemplaires en circulation.

Et le ministre de la guerre continuera à rire dans sa barbe en entendant les camelots débiter leur boniment dans les rues de Paris:

« Demandez la biographie du général Boulanger, ses campagnes, ses faits d'armes et ses blessures; dix centimes! »

DRÔLE D'AMBASSADEUR!

Ce titre irrévérencieux n'est pas de nous. Il appartient au Radical.

Aux yeux de ce journal, M. Waddington est « un drôle d'ambassadeur » parce que ce diplomate errant est partout, excepté à son poste.

« Ce fonctionnaire, nous dit le Radical, qui ne s'était pas absenté de son poste depuis un mois environ, vient d'éprouver le besoin de repasser le détroit pour la millième fois. »

Si encore M. Waddington passait le détroit à la nage, entre deux eaux, ainsi qu'il conviendrait à un diplomate, le Radical se montrerait peut-être indulgent. Mais non, M. Waddington traverse la Manche à bord de steamers confortables, sous le fallacieux prétexte d'exercer son mandat de sénateur ou celui de conseiller général. Ce qui vaut à la France une représentation des plus intermittentes.

« M. de Freycinet, s'écrie le Radical, ne finira-t-il point par comprendre la nécessité pour la France d'avoir à Londres un représentant qui la représente, et n'invitera-t-il pas bientôt M. Waddington à rester à Londres ou à rester dans l'Aisne? »

Voilà de méchantes paroles. M. Waddington aime mieux la France que l'Angleterre. Est-ce donc un si grand crime? Peut-on lui reprocher ces préférences patriotiques? On objectera que M. Waddington est d'origine anglaise. La belle affaire! il n'a que plus de mérite à tant aimer sa nouvelle patrie.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

VIEUX MUSICIEN

Par MARIE LACHÈSE

Le pharmacien ne sourcilla pas. Le pauvre remit à formuler des excuses. « Allons, ne faites donc pas tant de bruit avec un vieux ami. Je réclame ce titre. Mais que vous donnez des leçons à mon fils? »
— Oh! dit Stanislas avec un regard ineffable, c'est pas cela, vous vous trompez. C'est moi, il est temps, grand temps que je vous le dise, le seul parti raisonnable. Comment voulez-vous le faire?...
— Oh! dit Stanislas avec un regard ineffable, c'est pas cela, vous vous trompez. C'est moi, il est temps, grand temps que je vous le dise, le seul parti raisonnable. Comment voulez-vous le faire?...
— Oh! dit Stanislas avec un regard ineffable, c'est pas cela, vous vous trompez. C'est moi, il est temps, grand temps que je vous le dise, le seul parti raisonnable. Comment voulez-vous le faire?...

— Vous y êtes reçu.
Stanislas se dressa dans le fauteuil. Ses yeux se fixèrent sur le pharmacien. Celui-ci éclata d'un rire jovial, un bon gros rire. Cette gaieté ne se communiqua nullement à l'artiste.
— Monsieur, murmura Jacob, je ne comprends pas...
— On vous offre une chambre, la plus belle, qui sera chauffée jour et nuit, si cela vous plaît. Des rideaux, des tapis, vous serez comme dans une serre. Quatre repas par jour, sans compter du lait chaud à volonté...
— Je ne prends que deux repas.
— Eh! l'appétit vient en mangeant. Lumière, blanchissage, soins en cas de maladie, journaux, revues, salon de conversation, billard...
— Oh! dit l'artiste, tout ce que j'aime, c'est d'être seul.
— Vous serez seul à votre guise. Dans cette maison, un vrai petit paradis, vous serez traité non comme un étranger, mais comme un membre de la famille.
La stupéfaction de Stanislas Jacob atteignait son comble. Le visiteur, de plus en plus jovial, affectueux, entraînant, jugea le moment venu de donner le mot de cette énigme.
— Or ça, dit-il, mon bon cher vieux monsieur Jacob, vous savez que cette maison est dirigée par mon frère, oui, mon frère en personne, le plus

charmant garçon qu'on puisse imaginer, et qui est médecin par-dessus le marché, tout au service de ses hôtes. Au reçu de votre lettre, j'ai couru le trouver. Je lui ai dit: presto, prestissimo, déloge-moi l'habitant de ta plus belle chambre. Ce n'est pas un pensionnaire que je vais t'amener, c'est un ami.
— Oh! comment vous exprimer... ma surprise... ma reconnaissance... balbutia Stanislas.
Il était prêt de s'évanouir. Cette solution immédiate, instantanée, le foudroyait. Il aurait voulu s'accoutumer peu à peu à l'idée de quitter sa chambrette, de rompre avec ses habitudes, de vivre devant des inconnus... Son visage livide révéla ce que ses lèvres n'osaient dire.
— Eh bien! s'écria le pharmacien, vous voilà tout impressionné. Ma parole, je suis un rustre de vous avoir dit si rondement...
— Monsieur!... monsieur!...
— C'est que je voudrais à tout prix vous tirer de cette Sibérie. Je gage que vos membres sont froids.
Et, sans doute pour s'en assurer, il posa sa main sur le poignet de Jacob, à l'endroit de l'artère; il compta un instant les pulsations faibles, lentes, à peine excitées par l'émotion...
— Voyons, reprit-il, achevons de traiter cette affaire. Je pense bien que mon frère et vous serez toujours d'accord. Mais vous préférez peut-être

réglé d'avance les conditions...
— Oui, dit Stanislas, oui, j'y tiens...
— Quelles sont vos intentions?
— Je ne sais trop. J'aimerais payer par année, ou même par mois...
— C'est très facile. Quel est en tout votre capital?
— Trois mille huit cents francs.
— En tout?
— En tout.
— Ciel! dit le visiteur du même ton que s'il faisait une découverte terrifiante.
Puis il resta songeur, perplexe... Stanislas le regardait, tout inquiet aussi...
— Monsieur, essayez-t-il dire.
— Chut! laissez-moi réfléchir...
La réflexion dura près de dix minutes. Elle se traduisit de cette sorte:
— Alors, voilà! Je ne croyais pas, je vous l'avoue, que votre fortune se bornât à quelques milliers de francs. Cela vous honore, du reste, cela vous honore beaucoup. Il vous a suffi de peu. C'est rare dans notre siècle. Mais, enfin, le capital est faible, on ne peut le nier. Dans ces conditions, il vous devient indispensable, de traiter par donation. La pension convenable, celle qu'il vous faudrait est de dix-huit cents francs par an. En moins de trois ans, vous auriez épuisé votre petit avoir.

Aussi bien que serait-il à Londres ? Est-ce que, depuis l'établissement de la République des républicains, la France compte encore en Europe ?

Radical, cessez donc de dénoncer cet excellent M. Waddington. Laissez-le passer le détroit, flâner sur nos boulevards, baguenauder dans son département de l'Aisne. Quoi qu'il fasse ou ne fasse pas, la diplomatie de la République n'en ira pas mieux ; et son remplacement par Tony Révillon, ô **Radical**, ne suffirait point, hélas ! à rendre à la France la place qui lui appartient dans les conseils des nations.

L'INEGALITE DEVANT L'IMPOT

Pourquoi les fonctionnaires républicains ont-ils si peu d'égards pour les contribuables ? Le *Soleil du Midi* en donne la raison : c'est que beaucoup de fonctionnaires républicains trouvent moyen de se soustraire à l'impôt. Notre confrère marseillais s'est livré à une enquête à ce sujet, et il a découvert que, sur les quatre conseillers de préfecture composant le tribunal chargé de juger les réclamations des contribuables dans le département des Bouches-du-Rhône, deux ne paient même pas la cote personnelle, la valeur de trois jours de travail, soit 4 fr. 50, comme le dernier des ouvriers manœuvres ; un troisième paie l'impôt mobilier sur le chiffre dérisoire d'un loyer de 420 fr. par an, 40 fr. par mois ; le troisième sur un loyer de 450 fr.

Cinq jours après avoir publié les résultats de son enquête, le *Soleil du Midi* n'avait encore reçu aucune rectification.

M. PAUL DEROULEDE

On télégraphie de Saint-Petersbourg à la *Gazette de Cologne* :

« En vertu d'un ordre émanant directement du Czar, on a fait savoir à M. Paul Deroulède, qui se trouve actuellement en Russie, qu'il sera immédiatement expulsé s'il prononce un discours contre l'Allemagne. »

Le *Gaulois* assure plaisamment qu'il est question de gratter la figure du général duc d'Aumale sur le grand tableau qui se trouve à Versailles et où Horace Vernet a représenté la prise de la Smala d'Abd-el-Kader, et de mettre à la place les traits et la barbe du général Boulanger.

On annonce que M. Leconte, ancien député de l'Indre, va être nommé inspecteur des prisons. C'est une compensation que va obtenir ce blackboulé du suffrage universel.

Ce Leconte est celui qui grattait son permis de chemin de fer pour faire voyager sa femme gratis.

LES TROUBLES DE VIERZON

L'Agence Havas communique la dépêche suivante :

— Dans trois ans, je serai mort, dit Stanislas.

— Qu'en savez-vous ? Ne comprenez-vous pas la gravité d'une imprudence ? Vous voyez-vous obligé, un jour, de chercher quoi ? une place à l'hospice municipal ?...

Stanislas frissonna.

— Tandis que, par une donation, vous réglez les choses comme un viage. Tout ce que je crains, je ne vous le cache pas, c'est que mon frère trouve la somme trop faible. Cependant, en y ajoutant le prix de votre mobilier...

— Mon mobilier ! s'écria Stanislas. Il ne me quittera pas, monsieur, je l'emporterai...

— Mais ce n'est pas possible.

— Je l'emporterai, répéta le musicien, je l'emporterai, vous dis-je. Je veux vivre et mourir au milieu de ce que j'ai aimé.

Son visage s'était subitement coloré. Sa voix s'affaiblissait. Le pharmacien le regarda... et battit en retraite.

— Je ne sais pas vraiment jusqu'où vous allez m'entraîner, dit-il. Quel diable d'homme êtes-vous ? Je ne puis vous résister. Allons, puisque vous y tenez tant, je tâcherai de vous obtenir le transport de vos meubles.

— Oui, dit gravement l'artiste, oui, commencez par là.

— Vous n'aurez qu'à spécifier dans l'acte de donation, les objets mobiliers...

— Jamais ! s'écria de nouveau Stanislas. Non, jamais. Ce mobilier est au-dessus de ces questions. J'en ai disposé dans mon cœur. L'argent seul paie, monsieur. Les souvenirs disent autre chose.

(A suivre.)

« A la suite de la grève qui a éclaté dans les ateliers de la Compagnie du matériel agricole de Vierzon, deux compagnies du 95^e, soit environ 520 hommes, sont parties dimanche soir.

» Lundi matin, un rassemblement assez considérable de personnes a accueilli par des huées et des menaces une trentaine d'ouvriers qui se présentaient devant les ateliers pour travailler. La gendarmerie a dissipé ce rassemblement. Sept arrestations ont été opérées. Quatre des individus arrêtés ont été dirigés sur Bourges, où ils passeront en police correctionnelle.

» Dans l'après-midi, a eu lieu une nouvelle démonstration, qui a été dissipée par une charge de gendarmes à cheval appuyés par de l'infanterie.

» Les grévistes sont au nombre de 300 environ. »

D'autre part, on télégraphie de Vierzon au *Temps* :

« M. le procureur général de Bourges, qui est sur les lieux, avait demandé instamment de la cavalerie ; vingt-cinq cavaliers sont partis aussitôt de Bourges et sont arrivés à Vierzon.

» M. Vaillant, conseiller municipal de Paris, est arrivé dans notre ville ; il a été acclamé par la foule. La situation est toujours la même. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 août.

Nos rentes sont toujours demandées : le 3 0/0 ancien se traite à 82.12, l'amortissable fait 85.15, le 4 1/2 0/0 est à 109.60.

L'action du Crédit Foncier donne lieu à un bon courant d'affaires aux environs de 1,365.

Les obligations Foncières et Communales ont un marché des plus actifs. Les chances de lots et la sécurité de placement sont un double attrait pour les capitaux de l'épargne.

La Société Générale est ferme à 456.25. Cette institution est une des premières sur lesquelles la reprise des affaires se fera sentir plus particulièrement.

Les baissiers attaquent toujours vivement le Panama. On a réussi à le ramener à l'ouverture à 386. Mais les achats ont réapparu aussitôt et la clôture a eu lieu à 392.

Les obligations nouvelles sont très bien tenues à leurs cours d'émission ; il ne peut en être autrement, ces titres sont classés dans un nombre infini de portefeuilles.

La spéculation organisée sur les actions des Télégraphes bat en retraite. Les actions ne trouvent plus preneur à 510, il est aujourd'hui avéré que le ministre des postes abandonne les projets qui lui ont été proposés pour l'organisation nouvelle du service des Télégraphes.

Demandes suivies sur polices spéciales A B de l'Assurance Financière.

Les Chemins de fer sont fermes.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Séance du Conseil municipal

Du mardi 17 août 1886.

Le Conseil municipal de Saumur était réuni hier soir pour la session d'août, et la séance a été des plus orageuses. De gros mots ont été échangés, et, avant que toutes les questions à l'ordre du jour n'aient pu être mises en délibération, M. Vinsonneau a déclaré qu'il ne pouvait administrer dans de telles conditions et qu'il levait la séance.

Quelles seront les conséquences de cette détermination ? Personne, ni parmi les conseillers, ni dans le public, ne s'y est mépris : c'est la démission du maire pour aujourd'hui.

Cet incident a été amené par la demande de crédits pour le collège de garçons.

Le Maire expose au Conseil que l'administration a profité des vacances pour faire exécuter au collège de garçons les travaux décidés par le Conseil dans sa séance du 19 janvier 1886, lesquels consistent en transformation de l'ancienne chapelle en deux étages, un rez-de-chaussée et plancher pour établir un nouveau dortoir.

Les devis s'élevaient à 5,924 fr., réduits, il est vrai, par le rabais consenti par l'entrepreneur ; quoi qu'il en soit, il croit devoir demander une somme de 6,000 fr. — Jusqu'ici ça va bien.

Mais ce n'est pas tout : la commission du collège, d'accord avec M. le Principal, a reconnu l'urgence de transformations nouvelles.

Pour un meilleur agencement des ateliers des cours professionnels, il faudrait couper

des murs de refend et soutenir les parties supérieures sur des poutres en fer.

A cette occasion, il est donné lecture d'une correspondance d'Epinal qui décrit sous le jour le plus séduisant l'aménagement du collège de cette ville, installé depuis plus de dix ans sur le plan appliqué au collège de Saumur.

M. Terrien désire que la question soit étudiée par une commission spéciale.

Le Maire pense que la commission des bâtiments est toute désignée.

M. Renou trouve que la question est élucidée par le seul fait de son exposition et qu'il n'est pas nécessaire de tergiverser davantage.

Le Maire croit que bien des conseillers absents ne sont pas éclairés.

— Ce n'est pas la faute de la majorité, dit M. Renou.

— Mais, répond M. Terrien, ce qui se fait au collège est simplement à titre d'essai. Les travaux, pour cette raison, doivent-ils être entrepris ? Puis, n'ont-ils rien de compromettant pour la solidité du bâtiment ?

Pour cette double considération, M. Terrien maintient sa demande de commission spéciale.

M. Renou proclame énergiquement l'urgence des travaux et les réduit à peu de chose : trois murs à enlever et remplacer par trois poutres en fer ; pas davantage. Ce n'est rien.

Le bureau du collège a délibéré d'une façon régulière. (La commission, composée de six membres, aurait réuni pour cette délibération trois membres ; trois étaient absents.)

M. Terrien. — Le bureau du collège est-il compétent ?

M. Renou. — Le bureau est compétent autant que M. Terrien. (Les membres présents déclarés compétents par M. Renou, dans cette question de construction, étaient M. le Sous-Préfet, M. le Président du tribunal civil et M. Piéron.)

M. Piéron. — On se moque du monde ! M. Terrien proteste et demande que son collègue retire cette expression.

M. Piéron. — Je sais ce que dis, je maintiens mon propos. Oui, on se moque du monde ; la chose ne mérite pas un examen aussi approfondi. Il n'y a ici qu'une question d'argent.

Tumulte. Tous les conseillers crient et on ne distingue plus rien des exclamations qui se croisent.

Enfin, le Maire demande si le Conseil veut voter les travaux sans plan, ni devis, ni examen.

Protestation générale. M. Renou. — On ne doit pas voter comme des étourneaux.

M. Langlois voudrait que cette question suivit la marche régulière, c'est-à-dire étude et devis. C'est aussi l'avis du maire.

M. Piéron veut qu'on s'enquiert d'abord des besoins, puisqu'il est du devoir de chaque conseiller de voter ce dont il s'agit. Ce qui veut dire : tirer toujours sur les contribuables, sans nul souci de leurs ressources.

M. Terrien proteste contre les paroles du proéminent.

M. Piéron (avec vivacité). — Faites-nous grâce de vos observations !

M. Renou rappelle que la transformation de la chapelle a été votée sans examen ; mais il ne confond ni la majorité ni le maire qui protestent, et lui démontrent que les travaux ont été votés après examen et devis bien établi montant à 5,924 francs.

M. Vinsonneau s'engage à faire étudier les propositions du bureau du collège dans le plus bref délai, tant au point de vue de la solidité du bâtiment qu'à celui de la dépense, laquelle doit atteindre, d'après lui, 4 à 5,000 francs.

Hourrah de M. Renou. — C'est inacceptable.

M. Vinsonneau ne croit pas s'écarter beaucoup dans son appréciation.

M. Poitou ne voit que le bien du collège.

Ce bien n'est pas aussi apparent à M. Vinsonneau qui a hâte de clore la question, et qui met aux voix la proposition de M. Poitou, ainsi formulée :

« Le Conseil veut-il voter les projets de travaux au collège demandés par la commission de ce collège ? »

Dans ces termes, cela voulait dire : sans plan, sans devis, sans s'être rendu compte des conséquences pour le bâtiment.

Quinze conseillers étaient présents.

Neuf d'entre eux, c'est-à-dire la majorité,

ont adopté ce projet d'avenue aux frais et risques des contribuables.

Ce résultat acquis, M. le Maire a déclaré que dans ces conditions il lui était impossible d'administrer et qu'il levait la séance.

Étaient présents : M. Vinsonneau, maire, secrétaire de la séance, nommé au commencement de la séance ; M. Poitou, Goulet, Terrien, Milon, Piéron, Girardier, Boureau, Renou, Cholet, Luard, Langlois, Lévain et Lemarinier.

Les deux adjoints, MM. Poilevin et Paillet, étaient absents, ainsi que les autres conseillers : MM. Doussain, Hubert, Galbraud, Delamarre, Coutard, Liénard, Boureau, Guédon, Ploquin, Combier.

Deux ou trois autres propositions avaient été votées avant celle relative au collège de garçons, mais leur intérêt s'efface entièrement devant l'incident que nous venons de rapporter, et qui cause depuis ce matin dans notre ville une vive émotion. On se demande quelles en seront les conséquences.

La séance d'hier soir, commencée à 8 heures 1/4, était levée avant 9 heures.

Dans la liste des Angevins récompensés à l'Exposition de Nantes, nous remarquons :

Collège de Saumur : travaux des écoles, médaille d'argent.

Lecuit, à Saumur : barnais, médaille d'argent.

M. Bouju

La *Petite France*, parlant des membres républicains du Conseil d'arrondissement de Saumur, comprend dans le nombre M. Bouju, du canton N.-O. de Saumur.

« L'absence, dit-elle, de tout qualificatif sur des affiches électorales a semblé à nos bons réactionnaires un droit pour eux revendiquer M. Bouju. Or, nous connaissons depuis longtemps l'honorable M. de Saint-Lambert, et nous ne doutons pas de ses sentiments franchement républicains. Mais il y aurait peut-être un devoir pour M. Bouju de faire cesser par une déclaration nette et précise l'équivoque que cherchent à créer nos réactionnaires sur son nom. Le cas, du reste, n'est pas isolé. »

L'explication, en ce qui concerne M. Bouju, se résume à prétendre que le candidat était d'autant plus républicain qu'il n'aurait pas voulu le déclarer. Que dit donc le fameux reproche tant de fois répété « drapeau dans la poche ? »

L'honorable M. Bouju obéira-t-il aux injonctions de la *Petite France*, et va-t-il se déclarer républicain... après l'élection ? Ce serait un peu tard ; l'on aurait droit de demander que la partie fut jouée. Ceux qui ont voté pour M. Bouju, quel qualificatif, voteraient-ils encore pour M. Bouju républicain ? C'est la question.

Et la *Petite France* reconnaît que ce n'est pas isolé. « C'est-à-dire que M. Bouju et plusieurs autres, comme nous l'estimons, ont été dans la période électorale, ont été démentement supprimé le qualificatif. La *Petite France* en dit à présent ce qu'elle voudra, ce n'était pas une leçon de haut et ferme le drapeau du parti républicain. Et si le républicain avait seulement plus fort, on n'aurait pas ainsi supprimé le qualificatif. C'est évident. »

NOUVEAUX MAGISTRATS

Déjà le canton de Thouarcé avait vu un officier de santé devenir juge de paix, et une autre étude judiciaire qu'une pratique médicale peu répétée. Longué va voir encore.

Comme nous l'avons annoncé, M. Duliège, nommé juge de paix à Longué.

M. Duliège, dit l'*Union de l'Ouest*, a été nommé conseiller municipal de Besaillon, guère conseiller lors des dernières élections. Il est miné par les dernières élections de ce canton le consolent qu'on le nomme juge de paix d'un des cantons les plus importants de l'arrondissement par la population et la richesse. Ce ne serait rien par ce temps de nominations démocratiques. Mais on nous assure que M. Duliège est vétérinaire à Besaillon et qu'il ne renonce pas à sa clientèle.

Cela dépasse en beauté certainement la nomination de M. Besnard à Thouarcé, médecin de campagne peut avoir par sa pratique quelque connaissance des hommes.

cial, au centre duquel sera placé le buste de M. Chevreul.

Grand Concours de Pêche à la Ligne à Thouars.

Nous publions aujourd'hui le règlement du Concours de Pêche à la Ligne.

Une affiche ultérieure donnera la désignation des prix qui seront décernés, ainsi que le programme de la fête qui suivra le concours.

La ville de Thouars, s'inspirant de ce vieil adage « que tous les pêcheurs à la ligne sont frères », a conçu le projet de convoquer sur les rives du Thouet les membres de cette intéressante famille, non pour le seul plaisir de leur offrir l'hospitalité, mais dans le but de les stimuler par une généreuse émulation. Elle espère ainsi relever le drapeau d'un art trop longtemps méconnu : celui de taquiner le goujon et d'exaspérer l'ablette.

RÈGLEMENT.

Art. 1^{er}. — Il est organisé à Thouars (Deux-Sèvres), sur la rivière le Thouet, UN GRAND CONCOURS DE PÊCHE A LA LIGNE.

Art. 2. — Les personnes de tout sexe et de toute nationalité sont mises à même d'y participer, à la condition expresse de se conformer aux prescriptions du présent Règlement.

Art. 3. — Chaque personne désirant prendre part à ce Concours devra en faire la demande au Comité, qui lui délivrera une carte moyennant le prix de 1 FRANC.

Art. 4. — La pêche à la ligne sera seule admise. Chaque pêcheur n'aura droit qu'à trois lignes tendues, mais chacune d'elles pourra recevoir plusieurs hameçons.

Art. 5. — Les amorces et appâts de toute nature, non défendus par la loi, seront seuls autorisés.

Art. 6. — Le Concours aura lieu en amont de Thouars, dans un endroit qui sera désigné la veille du Concours. L'emploi de bateaux ou canots est formellement interdit.

Art. 7. — Le Concours commencera au lever du soleil et sera clos à dix heures. Un signal quelconque en indiquera la fermeture.

Art. 8. — Chaque place sera numérotée et tirée au sort. Une fois installé, chaque pêcheur pourra exiger qu'aucun autre concurrent ne s'approche de lui à une distance de moins de 5 mètres de chaque côté de l'emplacement marqué. Le Comité, dans cette circonstance, fera tous ses efforts pour choisir les meilleurs emplacements, mais il ne sera accordé aucune place de faveur. Des changements de place pourront être autorisés à la condition toutefois de prévenir un Commissaire et de se conformer aux dispositions ci-dessus.

Art. 9. Les pêcheurs qui, dans un but de nuire à leurs concurrents, feraient du bruit ou jetteraient des objets quelconques dans la rivière, seront exclus du Concours.

Art. 10. — Pendant la durée du Concours, des Commissaires portant un signe distinctif seront chargés de surveiller et, au besoin, de réprimer la fraude de quelque nature qu'elle soit. Tout concurrent trouvé en contravention aux articles qui précèdent se verra retirer sa carte et, par suite, sera déchu de tous droits au Concours. Les poissons déjà pris par lui seront confisqués.

Art. 11. — Des prix seront décernés aux plus adroits :

1^o Aux pêcheurs qui auront pris le plus beau lot de poissons ;

2^o A ceux qui auront pris les plus gros ;

3^o A ceux qui en auront le plus grand nombre.

Le jury sera seul juge en cette circonstance.

Art. 12. — D'autres prix seront, en outre, décernés aux pêcheurs dont l'outillage comprendra les derniers progrès de la science ; il y aura aussi un prix d'éloignement.

Art. 13. — La possession d'une carte de Concours sera considérée, pour le porteur, comme une acceptation tacite aux dispositions du présent règlement.

Art. 14 et dernier. — L'échange du poisson est formellement interdit ; ceux qui commettront cette fraude seront mis hors concours.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Pour renseigner autant que possible les pêcheurs étrangers à la localité, ces derniers sont informés qu'on pêche dans le

Thouet tous les poissons de Loire. Les espèces dominantes sont : la perche, la carpe, le gardon, la brème, la chevanne ou chaboisseau, le petit frétin.

Le Thouet a une profondeur variant de 1 mètre à 6 mètres ; sa largeur moyenne est de 50 mètres. Les rives sont généralement boisées et ont un développement de 2 kilomètres sur le lieu du Concours. Le courant est presque nul.

Le rendez-vous général aura lieu à 4 heures 1/2 sur le Pont-Neuf, au bas du Château de Thouars.

Le contrôle des cartes aura lieu à 5 heures précises, et le tirage au sort des places immédiatement après.

A midi, un déjeuner sera servi sur le lieu du Concours. On en fera connaître le menu ultérieurement (prix : 2 fr. 50, café compris).

La distribution des récompenses aura lieu à 4 heures du soir sur la place Saint-Médard de Thouars. La Société Philharmonique de la ville prêtera gracieusement son concours à cette fête de famille.

La souscription est ouverte, dès aujourd'hui, chez M. Prévost, ancien huissier, secrétaire-trésorier, chez lequel on peut se procurer des cartes, ainsi que dans les bureaux de tabac et chez les marchands d'engins de pêche de la ville.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SARTHE

L'ouverture de la session du Conseil général de la Sarthe était particulièrement intéressante, les conservateurs ayant obtenu aux élections dernières la majorité que les républicains avaient conservée jusque-là.

M. de la Rochefoucauld-Bisaccia, député conservateur de la Sarthe, a été élu président du Conseil général par 18 voix contre une à M. le sénateur républicain Rubillard et 41 bulletins blancs.

M. Renard, conservateur, a été élu vice-président par 26 voix.

MM. Gaston Galpin, d'Aillères, députés, et Chardon conservateur, M. Paillard-Ducéré, député républicain, ont été élus secrétaires.

Après la nomination des commissions, M. Caillaux, conservateur, ancien ministre du 16 mai, a déposé une proposition tendant à revenir à l'ancien tarif des prestations.

On sait que c'est la campagne des prestations entreprise par la minorité conservatrice du Conseil général qui a le plus contribué à la faire devenir majorité.

NANTES.

La première réunion de la commission des fêtes musicales de Nantes a eu lieu avant-hier soir.

Il a été décidé qu'un grand concours de musiques et d'orchestres, pour lequel les invitations vont être immédiatement adressées, aurait lieu du 5 au 15 octobre et coïnciderait avec l'ouverture de l'Exposition des Beaux-Arts.

Les souscriptions déjà recueillies, et qui continuent chaque jour, jointes à la subvention accordée par l'administration municipale, assurent déjà le succès de ces fêtes, et donnent aux Sociétés qui viendront y prendre part la certitude d'y trouver honneur et profit.

RENNES.

Un terrible accident a eu lieu samedi matin pendant la revue passée au Champ-de-Mars.

A la suite d'un mouvement mal ordonné ou mal exécuté, nous dit-on, trois artilleurs et un cheval ont été atteints par la chute d'un caisson.

On nous affirme que deux des artilleurs sont très grièvement blessés. Le troisième le serait moins ; quant au cheval, il aurait eu la poitrine enfoncée.

UN PHÉNOMÈNE ÉTRANGE

On écrit de Lacelle (Orne) :

« Il existe au nord du département de la Mayenne un massif de collines se rattachant au Bocage de Normandie. Ces hauteurs, d'une altitude de 500 mètres environ au-dessus du niveau de la mer, sont formées de rochers granitiques que plusieurs géologues avaient reconnu déjà provenir d'anciennes éruptions volcaniques.

» Dans la nuit du 1^{er} au 2 août, vers deux heures du matin, les habitants de ces paisibles contrées ressentirent tout à coup de violentes secousses en même temps

qu'ils entendirent un bruit sourd assez semblable au bruit du tonnerre. Ces trépidations durèrent environ trente secondes.

» Effrayés, les habitants se trouvèrent bientôt réunis sur la route de Paris à Brest, qui traverse la localité. C'est en regardant vers « le Signal des Avaloirs » qu'ils purent se rendre compte de l'étrange phénomène qui venait de troubler leur sommeil. Le sommet de la colline était illuminé de lueurs rougeâtres ; bientôt les bruyères prirent feu ; l'incendie, activé par le vent, ne tarda pas à se communiquer à un petit bois de jeunes sapins.

» Le lendemain, les autorités se transportèrent sur les lieux et constatèrent de nombreuses fissures sur les flancs de la colline. Par ces fissures s'échappaient de minces filets de vapeurs sulfureuses. Il n'y avait donc aucun doute à avoir : on se trouvait bien en présence d'une éruption volcanique. »

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 16 Août.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 15 » à 16 50	10 » à 11 »	
Saumur, 16 20 16 50	8 50 » »	
Baugé, 15 » 15 75	10 » » »	
Segré, 16 25 » »	9 50 » »	
Beaupreau, 15 75 » »	9 » » »	
Montfaucon, 13 75 15 80	9 » » »	
Montrevault, 15 50 » »	9 » » »	
Chemillé, 15 » 15 50	8 75 9 25	
Champcoceaux, 15 75 16 »	9 50 » »	
St-Flor.-le-Vieil, 15 75 » »	9 50 » »	
Cholet, 15 75 » »	9 50 » »	
Vihiers, 14 50 14 75	8 80 9 »	
Brissac, 15 50 » »	8 75 9 »	
Chalonnnes, 15 50 » »	8 75 » »	
Doué, 15 » 15 50	7 75 8 »	

A Nantes, blés américains, de 21 50 à 22 » les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 20 75 à 21 » les 100 kilos.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les *Eaux-de-vie blanches* préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 4 fr. 30 le litre ; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 14 août :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Les Fleurs à Paris ; Les troubles de Marseille ; Le cratère de l'Etna ; Listz ; Folle ! tableau de M. Louis Deschamps ; Les Fêtes d'Heidelberg ; Le Concours général ; Morts au Tonkin ; Le commandant Cattelin ; Le capitaine Piétri ; Le lieutenant Fayzeau ; Le docteur Gérardin, médecin aide-major ; Le lieutenant Camus ; Le lieutenant Lacroix ; Le lieutenant Thebault ; *L'amour qui s'en va*, nouvelle, par Claude Maroisel. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Chronique musicale, par Auguste Boisard. — Le monde financier. — Échecs. — Recréations de la famille. — M^{me} Ribard, docteur en médecine. — Rébus.

GRAVURES : La Sainte-Marie ; Marseille ; Aspect de la Cannebière après les récentes émeutes. — Sicile : Le dernier cratère de l'Etna. — Frantz Listz. — *Folle !* tableau de M. Louis Deschamps. — Les fêtes d'Heidelberg. — La grande tonne de 284,000 bouteilles. — La distribution des prix du grand concours dans l'amphithéâtre de la Sorbonne. — Morts au Tonkin. — Le commandant Cattelin ; — Le capitaine Piétri ; — Le lieutenant Fayzeau ; — Le docteur Gérardin ; — Le lieutenant Camus ; — Le lieutenant Lacroix ; — Le lieutenant Thebault ; — Échecs. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ; — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 centimes.

On s'abonne aussi au bureau de l'*Echo Saumurois*.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 88, PARIS

A. LE VASSEUR & C^{ie}, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ;

de toutes les Partitions et Publications musicales ;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Sans-Portes, Gravures en Couleur, etc.

AU MÊME PRIX QU'EN VENTE SEPARÉE

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CENTAINE DE FRANCS D'ACQUISITION.

ESCOMPTE au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 22 août, à une heure.

A l'Oratoire, commune de Saint-Lambert, au domicile de M. Chevalier.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques, DE

Meubles et Marchandises

Par suite de saisie-exécution

Le vendredi 20 août 1886, à une heure du soir,

A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55.

Il sera vendu: étagères, rayons, tablettes, glace, chaises, comptoirs, tables, escabeau, environ 60 mètres de draperie unie et fantaisie en plusieurs coupons et autres objets.

Au comptant, plus 5/0.

Étude de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

A LOUER

PRÉSENTMENT

UNE MAISON

Avec Remise et Écurie,

A Saumur, Grand'Rue, 12.

S'adresser, pour traiter, à M^e LECOY, avoué à Saumur. (489)

Étude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau.

A VENDRE

En détail ou en totalité,

Le dimanche 29 août 1886, à une heure.

A Dampierre, en la maison ci-après,

UNE PROPRIÉTÉ

Située à Dampierre, comprenant:

- 1° Maison et dépendances, jardins et cave;
- 2° Un clos de vigne de 1 hectare 37 ares;
- 3° Un morceau de vigne de 20 ares appartenant au clos;
- 4° Un autre morceau de vigne de 11 ares.

On pourra traiter avant le jour fixé.

S'adresser, soit à M^e PASQUIER, soit à M. ROY, propriétaire à Messemé, près Loudun. (553)

A VENDRE MAISON

Avec Jardin, Écurie et Remise

Située rue d'Orléans, 78.

S'adresser à M^{me} MORDRET, boulevard de Saumur, 44, Angers.

A VENDRE

UN CHIEN COUCHANT

S'adresser à M. COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, rue du Temple, 11.

A VENDRE

Fumier de Cheval

S'adresser au bureau du journal, ou 13, rue d'Alsace.

Offres et Demandes

Une MAISON DE COMMERCE demande un **jeune homme** de 14 à 16 ans pour faire des écritures et des courses.

S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE MERCEBRIE demande une **employée** intelligente et une **débutante**.

S'adresser au bureau du journal.

ASSURANCES

ON DEMANDE des **agents** pour de bonnes Compagnies. — Remises avantageuses.

S'adresser au bureau du journal.

Chevaux de Luxe

On prévient les amateurs de chevaux de luxe qu'il y a à vendre chez M^{me} DEON, rue de Poitiers, 29, 20 beaux chevaux de selle et d'attelage, 3 pur sang, 2 trolleurs américains, 1 cheval gris étourneau beauté remarquable, 3 jolis poneys cob.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'ECHO SAUMUROIS.

ABONNEMENTS:

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.

La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÉBRES

RUECHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUECHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste,

pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde se composant réellement en 4 à 6 jours. Rapport: « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 80 depuis 5 ans, 72 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire:

Imprimerie **PAUL GODET**, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chrome-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 AOUT 1886.

Valeurs au comptant	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.
3 %	83 05	83 10	Est	875	865	Obligations.			Gaz parisien	518 25	518 25
3 % amortissable	81 85	85	Paris-Lyon-Méditerranée	1190	1190	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	525	522	Est	389	388 50
3 % (nouveau)	82 40	82 42	Midi	1131 25	1131 25	— 1865, 4 %	523 75	522 50	Midi	385 50	386 75
4 1/2 % (nouveau)	108 05	108 15	Nord	1522 50	1525	— 1869, 3 %	406 50	407	Nord	399 50	399 50
Obligations du Trésor	512	513	Orléans	1325	1325	— 1871, 8 %	397	397 50	Orléans	391	392
Banque de France	4080	4100	Ouest	875	871 25	— 1875, 4 %	520 50	519 50	Ouest	387 25	388 75
Société Générale	456 25	456 25	Compagnie parisienne du Gaz	1335	1400	— 1876, 4 %	518	519 50	Paris-Lyon-Méditerranée	385 50	386 75
Comptoir d'escompte	998 75	1000	Canal de Suez	1995	2013 75	Bons de liquid. Ville de Paris	531	530	Paris-Bourbonnais	388	388
Crédit Lyonnais	523 75	525	C. g. n. Transatlantique	490	490	Obligations communales 1879	482	481 25	Paris-Bourbonnais	388	388
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1360	1362 50	Russe 5 0/0 1870	101 90	102	Obligat. foncières 1879 3 %	480	480	Canal de Suez	595	591 50
Crédit mobilier	215	222 50				Obligat. foncières 1883 3 %	380	380			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT												LIGNE D'ORLÉANS												
SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS						SAUMUR — BOURGUEIL						SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS												
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir					
Saumur (orl.)	2 12	6 54	»	10 32	1 56	Loudun	»	8 42	»	1 53	9 11	Bourgueil	8 20	12 18	4 55									
Saumur (état)	2 08	6 50	8 28	10 30	1 53	Thouars	6 15	12 40	1 30	4 24	9 12	10 10	Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	8 30	12 30	5 05					
Nantillyhalte	2 19	7 04	8 37	10 45	2 03	Montreuil (a)	6 48	12 59	2 03	4 53	9 45	10 29	Bourgueil	9 07	3 23	7	9 04	1 15	7 06					
Varr.-Chacé	»	7 10	8 48	10 52	»	— (dép.)	6 58	1 2	2 23	5 03	9 54	10 30	Saumur	»	9 04	1 15	7 06							
Brézé s.-Cyr.	»	7 18	9 02	11	»	Brézé s.-Cyr.	7 19	»	2 38	5 17	10 09	»												
Montreuil (a)	2 37	7 31	9 19	11 15	2 21	Varr.-Chacé	7 28	»	2 46	5 24	10 17	»												
— (dép.)	2 38	7 38	»	11 24	2 22	4 57	9 11	Nantillyhalte	7 35	1 17	2 51	5 29	10 22	10 47	Saumur	»	9 26	4 34	Chinon	7 43	4 41	8 58		
Thouars	2 57	8 06	»	11 57	2 41	5 22	9 37	Saumur (état)	7 49	1 27	3 02	5 40	10 30	10 57	Port-Boulet	8 40	12 20	6	Port-Boulet	8 10	6 43	10 02		
Loudun	»	8 09	»	3 16	3	»	9 52	Saumur (orl.)	7 48	1 25	3 01	5 38	»	10 55	Chinon	»	9 04	12 50	6 24	Saumur	»	9 04	7 06	10 30

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.